

L'interprétariat en milieu social : une activité de médiation ?

*Anne LE BALLE **

**L'interculturel,
en croisant les cultures,
croise également les métiers.
C'est le cas pour l'interprétariat
et la médiation. Il invente ainsi
de nouveaux savoir-faire
aptés à favoriser le "dialogue"
et le "partage du sens".**

La médiation semble apparaître ces dernières années comme une réponse privilégiée de l'action publique au "malaise social" que ce soit en termes de "médiation sociale", "médiation socio-culturelle", "médiation interculturelle", etc. Cette "explosion" des médiations depuis les années 70 s'inscrit, selon Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, dans un contexte de crise des mécanismes traditionnels de régulation sociale tels que la famille, l'école... La médiation se présente alors comme un nouveau modèle de régulation sociale (1).

Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à un acteur privilégié des liens entre interculturalité et action publique : l'interprète en milieu social. En effet, la prise en compte des questions relatives aux migrants dans l'action publique ne passe-t-elle pas d'abord par la mise en place des conditions d'une communication entre les personnes concernées ?

Ainsi, à l'heure où de nombreux métiers revendentiquent leur inscription dans une logique de médiation, nous assistons à une tendance à nommer de nombreuses activités "médiation", ou à accoler les termes de "médiateur" ou "médiation" au nom d'un métier existant. C'est le cas de l'interprète en milieu social, souvent qualifié d'"interprète-médiateur". Cependant, il apparaît que dans nombre de cas, il est inadéquat de parler de médiation, eu égard aux définitions proposées par les chercheurs travaillant sur cette question, et aux pratiques développées par ces "médiateurs".

A la recherche d'une définition

* Traductrice-Interprète, ADATE, Grenoble
DUMIDS, Université Lyon II

Les premiers services d'interprétariat en milieu social sont apparus en France dans les années 70 pour

répondre aux besoins de communication entre les personnes immigrées et les différents services (administratifs, sociaux, scolaires...) auxquels ils ont affaire. Selon Michel Sauvêtre (2), l'apparition des premiers services d'interprétariat en milieu social est concomitante à l'émergence de la question de l'intégration, avec l'arrêt de l'immigration en 1974 et le début du regroupement familial. En effet, c'est avec l'arrivée des femmes et des enfants que la question de l'intégration devient centrale, et la communication indispensable, alors que l'on s'était contenté jusque-là du minimum d'échanges avec les hommes immigrés, venus au départ provisoirement en France pour travailler.

Bien qu'existant depuis le milieu des années 70 (mais sous d'autres appellations), l'interprétariat en milieu social est entré depuis ces dernières années dans une étape de professionnalisation, ou pour le moins de clarification du rôle et de définition du métier de l'interprète. En effet, un certain flou entoure cette forme d'interprétariat, et cela apparaît jusque dans sa dénomination : Interprétariat en milieu social ? Interprétariat social ? Interprétariat culturel ? socio-culturel ? Interprétariat de liaison ? Interprétariat de médiation sociale ? Interprétariat-médiation ? Médiation interculturelle ? Médiation linguistique et culturelle ?...

Très rapidement, il a été fait appel à la notion de médiation pour caractériser cette forme d'interprétariat qui présente en effet des aspects qui s'apparentent à la médiation. Bien que l'utilisation de la médiation dans cette forme d'interprétariat soit soumise à débat, en particulier dans les pays du Nord de l'Europe, elle est toujours très présente dans le discours des interprètes et des organismes qui les emploient pour qualifier leur activité, et plus particulièrement dans les pays du Sud de l'Europe.

Face au constat d'utilisation souvent abusive du concept de médiation pour qualifier certaines activités, nous nous sommes intéressés à la question de la médiation dans l'interprétariat en milieu social (3).

Sans revenir à une définition globale de la médiation, reprenons néanmoins quelques éléments que les "théoriciens" de la médiation se sont attachés à définir plus précisément face à la multiplication des secteurs d'exercice de la médiation et à la diversité des pratiques. Ainsi, on distingue les "instances de médiation", c'est-à-dire le métier de médiateur à proprement parler, dont la profession est définie très précisément, et

les "activités de médiation", c'est-à-dire l'adjonction de compétences ou de techniques de médiation à des professions existantes (4).

De même, on distingue deux grandes familles de médiation : la "médiation-communication", et la "médiation des conflits", que Michèle Guillaume-Hofnung distingue pour sa part sous les vocables "médiations des différences" et "médiations des différends" (5), ou encore, selon Jean-François Six, les médiations "destinées à faire naître ou renaître un lien", et celles "destinées à parer à un conflit" (6). Enfin, la médiation est avant tout un processus communicationnel.

Nous appuyant sur divers éléments de théorie de la médiation, et sur une enquête réalisée à partir d'entretiens semi-directifs auprès d'interprètes en milieu social et de responsables d'associations les employant, il ressort ce qui suit.

Eléments constitutifs

Tout d'abord, il nous est apparu que si l'interprète ou son employeur qualifiait souvent son intervention de médiation, et plus particulièrement de médiation interculturelle, la plupart réservait son action dans le cadre de l'interprétariat "avant tout", tout en distinguant dans son activité deux formes différentes, découlant directement du contexte d'intervention : l'interprétariat "strictement linguistique" (7), et l'interprétariat "culturel" ou "interprétariat-médiation" quand l'interprète propose d'éclairer la traduction par des explications. Un interprète illustre d'ailleurs cette distinction dans sa réponse : *"Je me sens à la fois interprète et médiateur. Quand je fais de l'interprétariat purement linguistique, que je suis là juste pour traduire, je suis dans le rôle de l'interprète. Quand j'interviens sur une dimension plus culturelle, qu'il s'agit d'expliquer les éléments culturels, je suis médiateur".*

Un premier élément d'analyse semble donc résider dans la distinction des situations d'intervention. L'interprète doit favoriser la relation directe chaque fois que possible, y compris dans sa position spatiale. Il doit avoir à l'esprit à tout moment que le risque existe, de par sa présence même, de faire écran à la communication plutôt que de l'établir, ou d'aller à l'encontre de l'autonomie plutôt que la favoriser.

Cependant, dans nombre de situations, l'intervention d'interprétariat "strictement linguistique" s'avère insatisfaisante et insuffisante pour établir la communication car des obstacles autres que linguistiques s'interposent. Ces obstacles à la communication, que certains qualifieront de "culturels", pourront alors bénéficier pour être dépassés, d'un autre positionnement de l'interprète. C'est ce changement de position qui est nommé "médiation".

Selon les résultats de l'enquête réalisée, l'intervention qualifiée de "médiation" inclut l'ajout d'explications à la stricte traduction littérale. Cet aspect d'explication ne peut cependant pas être considéré comme justifiant la qualification de "médiation". En revanche, nous pouvons considérer cette dimension explicative comme une des spécificités de l'interprétariat en milieu social.

Un autre élément, qui se confond parfois avec le précédent, est celui du "décodage culturel". Comme pour l'explication, nous pouvons considérer que l'explicitation d'éléments "culturels" est une spécificité de l'interprétariat en milieu social, il ne justifie pas pour autant la qualification de "médiation". De plus, la question du décodage culturel ne doit pas occulter la question de la communication.

Nous nous permettrons à cet égard une petite parenthèse sur ce que l'on nomme communément "obstacles culturels" à la communication. En effet, il nous semble important de nuancer cette question, en rappelant la thèse de Carmel Camilleri qui explique les blocages de la communication interculturelle d'abord par l'ignorance de la culture de l'autre, l'ethnocentrisme et le refus des différences, et la projection sur l'autre de représentations illégitimes qui sont "largement indépendantes des différences objectives entre systèmes culturels..." (8). Pour sa part, le psychanalyste Fethi Benslama souligne que "la mise en avant d'éléments culturels peuvent arrêter le processus de parole d'une personne, car l'invocation du "culturel" fonctionne alors comme un "bouclier" qui risque de transformer l'individualité dans une masse anonyme" (9).

Pourtant, il s'avère que plusieurs éléments constitutifs de l'activité de l'interprète en milieu social s'apparentent effectivement à la médiation : tout d'abord il intervient en tant que tiers. Soulignons néanmoins que si le médiateur est un tiers, tout tiers n'est pas médiateur... Ensuite, il intervient en tant "qu'intermédia-

riaire de communication", mais de même, si le médiateur est un intermédiaire de communication, tout intermédiaire de communication n'est pas médiateur...

L'interprète en milieu social est, dans certaines situations appelé à être un tiers "actif", comme le médiateur. De même, comme le médiateur, il doit être accepté par les deux parties, c'est-à-dire procéder à une mise en confiance de ses interlocuteurs, il doit faire preuve de compétences particulières d'écoute et d'empathie, de reformulation, et de transformation de la relation...

Enfin, un de ses objectifs, directement lié à celui de l'intégration, est, comme le médiateur, de favoriser, valoriser, et accompagner l'autonomie. Autant d'éléments qui semblent démontrer des aspects communs des activités de l'interprète en milieu social et du médiateur, qui nécessiteraient donc des compétences communes.

Un autre élément qui semble être primordial dans la qualification de "médiation" de son activité, est qu'il intervient souvent en situation conflictuelle, réduisant d'ailleurs à tort la médiation à sa fonction de prévention, gestion ou résolution de conflits. Ainsi, un interprète nous a répondu sur cette question : *"Si l'on réfléchit bien, toutes les situations où l'on intervient sont conflictuelles"*.

Cette question de la médiation des conflits rejoint celle de la place de l'interprétariat en milieu social dans un pays... En effet, nous pouvons émettre l'hypothèse que si les pays du Nord proposent un interprète systématiquement, en "prévention" pourrait-on dire, la question de la médiation se pose différemment pour un pays comme la France, où la fonction d'interprète en milieu social est peu connue, et où l'on fait assez peu appel à des interprètes. Le recours à l'interprète se fait donc a posteriori, quand les difficultés de communication, voire les conflits, existent déjà.

La "langue" de l'étranger

Un des arguments avancés par les pays du Nord de l'Europe, qui, pour la majorité, repoussent toute idée de médiation dans l'interprétariat, est qu'il faut aller dans le sens de l'autonomie de la personne avant tout. Nous ne pouvons qu'être d'accord sur le principe. La



réalité semble cependant plus complexe, mais aussi dépendante de la "place de l'étranger" dans chaque société. La place de l'interprétariat en milieu social est-elle à l'image de la place faite à l'étranger et à l'accueil de l'étranger dans une société, comme le suggère Michel Sauvêtre ? Mais la question est aussi peut-être celle de l'objectif de l'interprétariat, car au-delà de la compréhension des termes issue de la traduction "strictement linguistique", il existe peut-être une autre attente, celle d'une mise en relation. La médiation viendrait alors tenter de combler le "manque" essentiel contenu dans toute traduction, cette déperdition d'information inhérente à tout acte de communication.

Car la traduction — et par conséquent l'interprétariat — est par essence imparfaite, et nous conduit à une question directement liée à l'interculturalité : peut-on traduire la culture ? Ce qui nous ramène aux fondements de l'apparition de l'interprétariat en milieu social, qui reposaient sur le besoin de créer une forme d'interprétariat adaptée aux besoins spécifiques non seulement de traduction de la langue, mais aussi d'explicitation d'éléments culturels. Cette parenthèse sur ce que revêt d'imperfection l'acte de traduire replace la traduction dans sa dimension anthropologique fondamentale, comme étant le lieu même d'un dialogue entre les langues et les cultures, le lieu de rencontre

avec l'altérité par excellence. Toute la question est alors dans ce rapport à l'altérité, à l'étranger.

La question de la traduction de la culture nous pose ainsi plusieurs questions : partant de l'hypothèse de l'impossibilité essentielle contenue dans l'acte de traduction, le traducteur peut se retrouver devant le dilemne suivant : essayer de "transposer" dans sa propre culture, ce qui revient finalement à "accueillir l'étranger en lui ôtant toute marque d'étrangeté, accepter l'autre s'il a perdu tout marqué d'altérité" (10). Nous sommes, dans ce cas, plus près de l'assimilation, et plus loin de l'intégration. Et plus loin aussi d'un idéal d'accueil de l'étranger, — voire d'hospitalité... —, et d'accès à l'interculturel. C'est là que s'enracine une des finalités del'interprétariat-médiation, dans une approche interculturelle, et pour une reconnaissance de l'altérité.

La complémentarité interprétariat-médiation

Considérant que l'interprète n'est pas un médiateur dans le sens où il ne peut être considéré comme une "instance de médiation", car, entre autres éléments, la médiation n'est pas son activité principale, et que, selon les situations d'intervention, il est en situation de double relation binaire plutôt qu'en relation ternaire inhérente à la médiation, il peut cependant, eu égard aux éléments soulignés ci-dessus, être considéré comme un "médiateur occasionnel", ce qui permettrait de qualifier son activité d'"activité de médiation", par l'adjonction de compétences ou de techniques de médiation à son métier d'interprète.

Par ailleurs, au sein des différentes "activités de médiation", l'interprétariat en milieu social peut à ce jour être situé, si l'on se réfère au modèles de compétences proposés par Fathi Ben Mrad, dans le "modèle attributif", c'est-à-dire le modèle correspondant aux professionnels qui utilisent la médiation comme une "fonction qu'ils remplissent de manière plus ou moins

occasionnelle" et qu'ils considèrent comme "faisant partie de leur attribution"(10).

Dans le modèle "attributif", les professionnels concernés sont des salariés issus de champs professionnels "labellisés":magistrats,psychologues,travailleurs sociaux..., dont la formation initiale s'inscrit dans un autre domaine que celui de la médiation. Concernant les interprètes en milieu social, nous constatons que leur formation initiale est très variée, mais souvent insuffisante pour assumer cette fonction de médiation. La formation des interprètes apparaît donc comme une étape indispensable pour se forger les outils leur permettant de mettre en oeuvre le processus communicationnel de la médiation.

Ce passage par la formation correspond au passage du modèle "attributif" au "modèle spécialisé" (F. Ben Mrad), par l'acquisition supplémentaire de compétences et de techniques spécifiques à la médiation. La médiation peut alors être considérée, non plus en termes d'activité principale ou occasionnelle, mais comme une fonction transversale à son activité.

Médiation et interculturalité

La proposition d'aborder la médiation comme une approche transversale s'entend comme un moyen de favoriser l'approche interculturelle par la reconnaissance de l'autre. En tant que processus, la médiation — comme l'intégration — inclut l'élément temporel, nécessaire à cette reconnaissance.

L'interprète en milieu social ne pourrait-il pas être alors une sorte "d'ambassadeur" de la reconnaissance de l'altérité? Une reconnaissance qui concerne "l'étranger" autant que la société dite "d'accueil", et suppose de reconnaître que l'intégration est un processus réciproque. Il suppose aussi que la société s'ouvre à sa réalité pluriculturelle pour construire l'interculturel. L'interprète en milieu social s'inscrit alors comme le "poil à gratter" qui construit les conditions de l'espace du doute, de la rencontre et du dialogue, rappelant ainsi q'une des finalités de la médiation interculturelle est de "faire partager du sens" (12).

La médiation propose de reconnaître une dimension créatrice du conflit, qui peut être une étape dans la création des conditions de la communication, et surtout en tant que processus de différenciation. Lutter

contre l'indifférenciation, c'est lutter contre l'indifférence... en tant qu'elle est négation de la différence. Sortir de la promotion "sauvage" de la différence ou de la négation toute aussi sauvage de toute différence (13), revient à constuire les conditions d'une interculturalité qui passe par un préalable, si bien exprimé par la phrase de présentation des activités du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle : "unir sans confondre et distinguer sans séparer". Le sens d'être médiateur pour l'interprète réside alors dans le fait d'accompagner chacune des parties dans le champ de l'altérité, et peut-être ainsi avancer dans la construction des conditions d'une interculturalité. ■

- (1) Bonafé-Schmitt (J.P.), "La médiation : un autre modèle de régulation sociale", in *Médiation et lien social*, (coll.), Ed. Hommes et Perspectives, 1998, p.63 et 66
- (2) Sauvêtre (M.), "De l'interprétariat au dialogue à trois, pratiques européennes de l'interprétariat en milieu social", communication à la Conférence internationale sur l'interprétariat en milieu social à Vancouver (Canada), le 22.5.98, inédit, ISM Interprétariat Paris.
- (3) Le Balle (A.), "L'interprétariat en milieu social : une activité de médiation?", mémoire de DUMIDS (Diplôme Universitaire MédiationInterculturalitéDéveloppementSocial)Faculté d'Anthropologie et de Sociologie, Université Lumière Lyon II, 1999.
- (4) Bonafé-Schmitt (J.P.) op.cit. p.48
- (5) Guillaume-Hofnung (M.), *La médiation*, PUF, 1995, p.72-73
- (6) Six (J.F.), *Le temps des médiateurs*, Seuil, 1990, p.164
- (7) Nous pourrions discuter de cette distinction qui introduit la question des liens entre langue et culture, mais là n'est pas l'objet de cet article.
- (8) Camilleri (C.), "La communication dans la perspective interculturelle", in *Chocs des cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Ed. L'Harmattan, 1989, p.385
- (9) Benslama (F.), "Epreuves de l'étranger", in *Le risque de l'étranger, soin psychique et politique*, Dunod, 1999, p.65
- (10) Laplantine (F.) et Nous (A.), *Le métissage*, Flammarion, 1997, p.39
- (11) Ben Mrad (F.) "Les conceptions de la compétence en médiation", in revue *Recherches et Prévisions* n°53-1998, CNAF, pp.59-71
- (12) Duval (E.), "L'espace intermédiaire", in *La Médiation*, revue *Non-violence Actualité*, 1993, p.34.
- (13) Chaouïte (A.), "D'une transition l'autre : la fonction de la médiation", in revue *Ecart d'identité* n°60-61, Mai 1992, p.3